

cette raison que le gouvernement actuel, à la suite des observations qui lui ont été faites dès les premiers jours de son entrée en fonctions, a estimé souhaitable d'agir le plus tôt possible à cet égard.

Par conséquent, au nom du gouvernement et, j'espère, avec l'appui des honorables députés de tous les secteurs de la Chambre, je propose cette mesure à la Chambre afin que, par son adoption, nous puissions ainsi symboliser de façon concrète les dispositions constitutionnelles de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et leur conférer ainsi, dans cette enceinte l'autorité parlementaire. Les honorables députés pourront ainsi participer de façon plus satisfaisante aux débats qu'il ne leur a été possible jusqu'ici. Au lieu de répéter ces choses et de réitérer les arguments en faveur de l'établissement du comité, je m'en tiens à ce que je viens de dire.

(Texte)

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, c'est avec un grand plaisir que j'appuie le projet de motion à l'étude.

(Traduction)

Monsieur l'Orateur, faute de traduction simultanée, peut-être devrai-je dire que je viens justement d'annoncer que j'appuie la résolution. J'ajouterai que cette résolution, si elle est adoptée, comportera un changement de procédure dans les débats de la Chambre et une modification des installations de la Chambre est munie à cette fin. Je suis d'avis que c'est la bonne façon de procéder pour apporter un changement de ce genre.

Le premier ministre (M. Diefenbaker) a signalé que les honorables députés, depuis des années, ont exprimé leur désir que soit adopté un système de traduction simultanée, bien qu'aucune étude officielle n'ait été consacrée à la question à la Chambre. Autant que j'aie pu m'en rendre compte, la question a été inscrite au *Feuilleton* pour la première fois au cours de la session 1956, alors qu'une résolution portant sur la traduction simultanée avait été mise de l'avant par l'honorable député de Roberval, M. Georges Villeneuve; mais, à ce moment-là, la résolution n'a pas été débattue. Cependant, comme le premier ministre vient de le dire, une résolution analogue fut inscrite au *Feuilleton* par le député libéral qui représentait alors la circonscription de Joliette-L'Assomption-Montcalm, M. Maurice Breton, en 1957. Cette résolution, qui a été débattue et adoptée à la Chambre, demandait qu'un comité spécial soit chargé d'étudier le problème de la traduction simultanée à la Chambre ainsi qu'aux comités parlementaires. Cette étude a été faite et le projet de résolution représente ce que se propose de faire le

gouvernement en ce qui concerne la traduction simultanée à l'intérieur de la Chambre des communes.

Je n'ai pas l'intention de retarder beaucoup les dispositions à prendre à ce sujet parce que j'ai déjà exprimé, au cours du débat du 25 novembre 1957 à la Chambre, dont le compte rendu commence à la page 1535 du *hansard* du même jour, mon opinion sur la question, dont le relevé commence à la page 1547. J'estime donc qu'il n'y a pas lieu de répéter maintenant les vues que j'ai exprimées alors parce que j'ai déjà bien exposé mon opinion à ce moment-là.

J'espère que le projet de résolution recevra un accueil favorable de la part de tous les députés. En plus d'être d'importance pratique, il reconnaît l'égalité absolue, à la Chambre, des deux langues officielles du Parlement, ce que nous ne pouvons qu'approuver. Il reconnaît aussi l'incapacité dans laquelle se trouvent certains députés,—et j'admets que je suis parmi eux, monsieur l'Orateur,—de ne pouvoir s'exprimer couramment dans les deux langues. Peut-être, à l'instar du premier ministre, et lorsqu'on m'en prévient un peu d'avance, puis-je m'exprimer, sinon en français classique du moins d'une façon compréhensible et, comme lui, ai-je atteint le point où je peux comprendre d'une façon générale la plupart des discours prononcés en français en cette enceinte. Néanmoins, la parution au *Feuilleton* d'un projet de résolution de ce genre reconnaît malheureusement que nous ne possédons pas tous également bien les deux langues.

J'espère qu'un jour, peut-être prochain,—car nous faisons quelque progrès dans ce sens,—la traduction simultanée ne sera plus nécessaire et les installations auxquelles on aura procédé à cet effet pourront être enlevées de la Chambre des communes comme n'étant plus utiles et démenagées au musée des Archives publiques. Cependant, à l'heure actuelle, il sera très commode de pouvoir s'en servir et tous les députés qui souffrent de l'incapacité que je viens de mentionner seront en mesure de suivre les débats de la Chambre dans une autre langue que celle qu'ils emploient couramment. Peut-être la mesure favorisera-t-elle ainsi les progrès dans le bilinguisme qu'on constate maintenant à la Chambre.

Je ne suis pas à la Chambre depuis aussi longtemps que certains députés, mais quiconque y siège depuis un certain nombre d'années doit être frappé par les très grands progrès réalisés à cet égard. L'installation de ce système nous aidera aussi, parce que, lorsque nous ne serons pas d'accord avec un discours prononcé en anglais, nous pourrions toujours en écouter la traduction française.